

Réunion du Comité du 19 septembre 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 19 Septembre 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 12 Septembre 2023

Présents : AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOISRAMIER Guy ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; CHETIF Evelyne ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GRIMAUD Hervé ; GUILLOT Frédéric ; HUGUET Sylvain ; HUMBERT Isabelle ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; LAMONTAGNE Gilles ; LARDY Loïc ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAIN Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VAREILLAUD Yannick ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

Suppléants : APPERE Roger ; BERTRAND Alain ; BRUNATI Gilles ; CARDEAUD Daniel ; DAUDON Moise ; DESSALLES Patricia ; DINDAULT Gérard ; JEANROT Frédéric ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie.

Excusés : BOURSAULT Sébastien ; BRAIBANT Claudette ; BUNLON Marie Christine ; CHARDIN Marie Hélène ; GAZONNAUD Jean Luc ; GLENISSON Marie-Claude ; JANNOT Florence ; LARIGAUDERIE Gilles ; LUGUET Fabienne ; MERLAUD Jean-Luc ; PHILIPPON Kévin ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur CARIAT Jacky

GLENISSON M-Claude (Com Com Pays Dunois) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis (LAFAT)
GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland (VAREILLES)
PHILIPPON Kévin (SAINTE FEYRE) donne pouvoir à GASPARD Isabelle (SAINTE FEYRE)
VIEILLERIBIERE Pascal (ST PRIEST LA PLAINE) donne pouvoir à CHAPUT J-Paul (CCBGB)
PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe (CCPCM)
VOISIN Stéphane (ST MAURICE LA SOUT) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (CCPS)

DELIBERATION n°2023-02-044

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	75	121
Pouvoirs	6	8
Votants	81	129

Code nomenclature : 5.7- Intercommunalité

Objet : Retrait compétence Eau Potable
Commune de FLEURAT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Bénévent Grand Bourg a souhaité prendre la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2024 de manière à bénéficier d'aides à l'ingénierie de l'agence de l'eau. Or sur la commune de Fleurat, la compétence stockage transport et distribution est transférée à Evolis 23. Ce transfert étant isolé, la prise de compétence par la Communauté de communes ne permet pas de le maintenir. Sur tout le reste de son territoire, la Communauté de communes deviendra adhérente en substitution aux 2 syndicats existants. Pour éviter une reprise en régie sur la seule commune de Fleurat, la Communauté de communes souhaite donc que cette dernière se retire d'Evolis 23 pour cette compétence et adhère au Syndicat Gartempe Sedelle, amené lui à se maintenir.
Ce retrait entraînerait

- La fin des missions de gestion du service et d'entretien du réseau par les agents du service « eau et assainissement » (et leur redéploiement sur des missions SPANC – environ 300 à 350 h/an)
- La fin des travaux en régie sur le réseau
- Le retour à la commune de l'ensemble des contrats et emprunts et du patrimoine
- La clôture du budget « eau potable » et le transfert à la commune des excédents ou déficits

Il semble difficile pour Evolis 23 de s'opposer à cette demande qui est importante pour la Communauté de communes et a reçu le soutien de la commune.



Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de retrait de compétence eau potable par la commune de Fleurat au 30 novembre 2023 et d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire (transferts de contrats, de patrimoine).

A NOTH,
Le Président
Patrick Rougeot

PUBLICATION 26 SEP. 2023

